

DE LA PLATE-FORME A LA GROTTTE DES FEES

Le Journal du Comité de Quartier de Camplanier N°23 Printemps 2009

Editorial

Lors de notre Assemblée Générale, fin juin 2008, Madame MARTIN adjointe chargée de la voirie et des grands travaux nous avait donné rendez-vous à la rentrée pour traiter les problèmes restés encore sans réponse.

Ce journal vous donne le compte rendu de la rencontre que nous avons eu le 18 février dernier en pleines vacances scolaires.

Vous pourrez vous rendre compte que, malgré les efforts du Comité de Quartier, les choses n'avancent pas très vite.

Le bureau du Comité

Les membres du bureau 2009

André CARRIERE Président	04 66 23 19 61
Jean-Pierre CANCEL Secrétaire	04 66 23 96 48
Maurice TRIAIRE Trésorier	04 66 64 39 17
Marc CARTEYRADE	04 66 23 07 88
Martine et Daniel DEFOSSEZ	04 66 62 20 73
Jean ESPUNI	04 66 62 25 49
Marc et Eliette FAUGIER	04 66 62 27 63
Françoise FIROUD	04 66 23 70 90
M. Françoise GAYE	04 66 68 12 40
Claude JOURNEE	04 66 23 08 00
Philippe LEVY	04 66 03 01 39
Isabelle MARTIN	06 62 79 26 41
François MILLET	04 66 64 10 97
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77
José WILLOT	04 66 38 94 13

Compte rendu de la visite des représentants de la Mairie du 18 février 2009

Etaient présents pour la mairie

- Madame MARTIN, adjointe déléguée à la voirie et aux grands travaux
- Madame Catherine JEHANNO, adjointe Président du Conseil de Quartier Garrigue Ouest
- Monsieur Bernard CHANTRIER, incontournable quand on parle voirie à Nîmes
- Monsieur Dominique BOZIO, représentant la DIVAQ
- Tout un aréopage de 7 ou 8 techniciens dont nous n'avons pas retenu ni le nom, ni la spécialité

Etaient présents pour le Comité de Quartier de Camplanier :

- André CARRIERE
- Maurice TRIAIRE
- Jean Pierre CANCEL
- José WILLOT

Ainsi que deux habitants du chemin

Le rendez-vous étant situé au pied du chemin des écoliers à 8 H 30 il nous a permis d'évoquer les problèmes suivants (chronologiquement, en remontant le chemin de Camplanier) :

Question N° 1 :

Comment rendre plus visibles (surtout la nuit) les bordures de séparation du cheminement piétonnier.

Proposition du Comité :

Repeindre la totalité des bordures en blanc réfléchissant et mise en place d'un dispositif réfléchissant en tête de chaque partie de bordure.

Réponse de la mairie :

Implantation de dispositifs réfléchissant entre chaque partie de bordure dans le prolongement de celles ci.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons salué la mise en place rapide de ces dispositifs.



Question N° 2 :

Comment faire supprimer les tags se trouvant sur le mur de l'ancienne carrière, la société de nettoyage nous ayant dit qu'elle ne pouvait plus faire descendre leur camion.

Réponse de la mairie :

La société dispose d'un tuyau qui devrait permettre d'arriver jusqu'au mur. Monsieur CHANTRIER téléphone à la société qui doit effectivement venir nettoyer ces tags.

Demande du riverain habitant le 407 :

Supprimer la partie de la bordure située devant son entrée afin qu'il puisse stationner sans danger avant de rentrer chez lui.

Réponse de la mairie :

Ce n'est pas possible c'est au riverain de prendre toutes les dispositions pour effectuer cette manœuvre en toute sécurité (fermeture électrique du portail à déplacer à l'intérieur de la parcelle)

Le Comité en profite pour demander que la société procède au nettoyage de la totalité du chemin et des impasses avec une attention particulière pour les plaques des noms d'impasses.

Le Comité signale aussi l'absence de plaque au carrefour avec l'impasses des deux colonnes.

Ces deux demandes ont été rapidement satisfaites puisque tous les tags ont maintenant disparus et une nouvelle plaque a été remise en place.

Question N° 3 :

Comment éviter qu'à cause des ralentisseurs situés sur le chemin bas, certains automobilistes empruntent le chemin « haut » de Camplanier qui est très étroit.

Propositions du Comité :

- Modifier légèrement les ralentisseurs afin qu'ils soient moins prononcés et faire en sorte que les cinq soient identiques,
- Pose de panneaux « Sens interdit sauf riverains » aux deux intersections avec le chemin bas,
- Pose de ralentisseurs dans le chemin « haut ».



Réponse de la mairie :

- Aucune modification des ralentisseurs ne peut être envisagée. Les panneaux de sens interdit sauf riverains ne sont pas autorisés.
- Il devrait y avoir des travaux de tout-à-l'égout dans le chemin « haut », donc pas de pose de ralentisseur.
- Proposition d'installer un comptage afin d'être certain de l'augmentation du trafic dans le chemin « haut », mais pas tout de suite les appareils de mesure étant actuellement tous pris ailleurs.

Position du Comité

Nous possédons des lettres du service assainissement de l'agglomération nous disant (suite à nos demandes réitérées) qu'il n'est pas envisagé d'installer le tout-à-l'égout ; aussi nous ne comprenons pas ce manque de concertation entre les services de la mairie et de l'agglomération. Les comptages, lorsqu'ils seront faits, devraient confirmer l'évidence !

Nous nous rendons au chemin Puech du Buis.

Question N° 4 :

Comment sécuriser les véhicules descendant du chemin Puech du Buis et tournant à droite. Ils tombent nez à nez avec les véhicules remontant la partie à voie unique du chemin de Camplanier.

Proposition du Comité :

Installer un miroir sur le poteau EDF afin de voir les véhicules montant Camplanier.

Réponse de la mairie :

Les miroirs ne sont pas autorisés.
Aucune possibilité d'amélioration sauf à supprimer le cheminement piéton et revenir à deux voies de circulation.

Position du Comité :

Il n'est pas question de revenir sur la sécurisation des piétons,
Nous attendons une autre proposition.



Question N° 5 :

Lors de notre demande de visite nous avons insisté auprès de Madame MARTIN pour qu'elle puisse nous apporter des informations et apaiser nos craintes sur les réalisations prévues dans le PDU approuvé par l'Agglomération à savoir: Transformation de notre chemin en pénétrante vers le centre ville et réalisation de 200 places de parking derrière le cimetière.

Proposition du Comité :

Installer les parkings sur les abords de la N106 et mettre en place une navette vers le centre ville.

Réponse de la mairie :

Les élus, Madame MARTIN et Madame JEHANNO disent ne pouvoir nous apporter aucune réponse,

Il faut s'adresser directement à Monsieur Jean Paul FOURNIER !

Position du Comité :

Nous sommes très surpris du peu de confiance qu'accorde Monsieur le Maire à ses adjoints.
Nous indiquons que nous allons interpeller Monsieur le Maire à la demande de ses adjoints.

Question N° 6 :

La maison qui fait l'angle entre la route d'Alès et le chemin vieux de Sauve est maintenant la propriété de la ville de Nîmes. Pourrait-on connaitre le projet d'aménagement du carrefour ?

Réponse de la mairie :

Madame MARTIN indique qu'aucun projet n'est encore effectué.

Elle fera participer notre Comité à l'élaboration du projet car il y a des divergences de vue avec le Comité de la route d'Alès.

Question N° 7 :

Nous regrettons que Monsieur le Maire ne soit pas personnellement présent à cette visite (comme il le fait en général avec les autres quartiers) car nous aurions pu lui rappeler sa décision (lors de sa dernière visite du chantier de la chaussée) de créer un terrain de boules sur le terrain communal dit « espace des fées » situé dans l'impasse de la grotte.

Réponse de la mairie :

Le Maire n'est pas présent mais les adjointes, elles, sont présentes

Pour pouvoir réaliser le terrain de boule il faut avoir l'autorisation des habitants de l'impasse de la grotte.



Position du Comité

Les adjointes sont là mais ne peuvent pas donner d'information (voir question précédente) c'est le serpent qui se mord la queue.

Le fait d'exiger l'autorisation des riverains (ce qui n'avait pas été le cas lors de la création de l'espace des fées) démontre, d'après nous, que la mairie n'a pas l'intention de nous réaliser ce terrain de boules pourtant bien nécessaire à nos rares activités d'été.

Nous indiquons que nous allons procéder à une distribution de courrier afin de connaitre la position des riverains de l'impasse de la grotte.

La visite s'arrête à 9H30 car la délégation de la mairie doit se rendre à une autre réunion.

Édité avec l'aide de :



Pour les personnes qui ne l'on pas encore fait, nous vous invitons à prendre ou à renouveler votre adhésion en renvoyant ce papillon à l'un des membres du Bureau.

NOM..... **PRENOM**.....

Adresse.....

.....**Signature**.....

Ci-joint, un chèque de 8€. (Libellé à l'ordre du comité de quartier de Camplanier).